

## Rapport de la Commission technique

**Préavis municipal n°69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux.**

Gland, le 16 mars 2020

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 69 composée de :

GIRAUD-NYDEGGER Christelle	GdG
HENRIQUES AMARAL RODRIGUES Fernando	GdG
DEPREZ Claudine	PLR
FELIX Caroline	PS-Les Verts-POP ;1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
BLANCHUT Philippe	UDC

s'est réunie le mercredi 4 mars 2020 à 19h, en présence de Monsieur le Municipal Thierry Genoud, ainsi que de M. Miguel Ayala, assistant de « cité énergie ».

### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

### Préambule

Pour donner suite au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger Christelle, qui indiquait « que la ville possède de nombreux bâtiments publics à toits plats qui pourraient avantageusement accueillir des panneaux solaires, qui eux-mêmes pourraient augmenter la quantité d'énergie renouvelable produite par la Commune sur le territoire communal ».

La municipalité s'engageait à réaliser conformément au plan d'action Cité de l'énergie deux mesures en lieu avec l'énergie solaire : une étude de potentiel de production ainsi que la définition d'une stratégie d'encouragement de production d'électricité locale.

Pour donner suite aux questions, remarques et réactions que le préavis 69 a déclenché lors du conseil communal du 27 février 2020, la commission technique a fait parvenir une liste de questions au Municipal en charge du dit préavis.

### Exposé

Monsieur le municipal, Thierry Genoud, donne la parole à M. Miguel Ayala, assistant à la Cité de l'Énergie. En effet ce dernier a reçu préalablement, les questions concernant ce préavis.

Est-ce qu'il y a possibilité de mettre à disposition des citoyens certains panneaux solaires photovoltaïques ?

Dans le cas du présent préavis, aucun panneau ne sera mis à disposition des citoyens.

Cependant, la commune travaille sur un projet avec la coopérative Optima Solar la Côte, et si celui se concrétise, les particuliers ou toute autre organisation pourraient contribuer au capital de la coopérative par l'achat de parts sociales. Ainsi, chaque personne pourrait devenir coproductrice de courant électrique d'origine solaire.

Pour la réalisation de cette initiative, la Municipalité pourrait mettre à disposition la toiture du Collège des Tuillères.

L'étude de faisabilité pour CHF 38'000.- est-elle déjà réalisée ? Car le Conseil en a déjà réalisé une partie.

La réponse est non. En effet, il ne faut pas confondre cette demande de crédit d'investissement pour l'étude de projet d'installation photovoltaïques sur six sites communaux avec la première étude de faisabilité relative aux potentiels de production solaire qui a été réalisée courant 2018 et 2019.

La première étude avait pour objectif de définir la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux, qui s'est révélée positive pour six sites.

Dans le cadre du présent préavis, les six sites retenus seront analysés plus en détails.

Comment et pourquoi la Ville a décidé d'investir dans l'installations photovoltaïques sur six sites communaux.

Il y a deux ans, le service de l'urbanisme, avait approché la SEIC afin qu'elle réalise une installation à Montoly. La SEIC avait refusé en indiquant qu'elle était plus intéressée à réaliser une installation au Collège des Perrerets.

Quand le chantier du Collège des Perrerets a débuté, la Ville avait relancé la SEIC qui avait refusé de faire l'installation en indiquant qu'elle n'était pas intéressée à faire de l'autoconsommation. C'est pour cela que la Municipalité a décidé d'investir elle-même.

Les membres de la Commission sont satisfaits des réponses obtenues.

### **Informations**

M. Thierry Genoud explique qu'il n'y aura pas d'enquêtes publiques. La commune procédera à une invitation aux entreprises à présenter une offre pour les six bâtiments. À la suite de ça, il y aura une étude pour le crédit de création.

Concernant l'investissement de la Ville, c'est un investissement en autoconsommation. La ville réinjectera l'électricité dans les bâtiments et le surplus sera réinjecté dans le réseau au prix de 6,5 cts/kw.

Le coût de l'investissement sera amorti au but de 10 à 14 ans.

Les travaux devraient être terminés d'ici 3 ans, pour les bâtiments scolaires ils seront réalisés durant les vacances scolaires.

Malgré les vacances des enfants, et l'inactivité scolaire, l'installation reste rentable.

### **Vœux**



Que pour le prochain préavis les mêmes membres soient réunis pour cette nouvelle commission.

### Conclusions

Ce préavis va dans le sens de la préoccupation de la population, aussi bien d'un point de vue écologique ainsi que des travaux qui s'inscrivent dans la durabilité.


Cette action s'inscrit dans le label « Cité de l'énergie ». En effet, dans le ce cadre-là, Gland s'engage à augmenter la part d'énergie renouvelable produite localement. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments permet de générer de l'électricité en réduisant de manière importante la production de CO2.

Les membres de la commission souhaitent que lors de la prochaine commission, la question sur la possibilité de réinjecter de l'électricité dans les bâtiments à proximité des installations photovoltaïques soit posée.

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 69 et de prendre les décisions suivantes :

- I. D'accepter le préavis municipal n°69
- II. D'accorder le crédit de CHF 63 000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre des études
- III. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement à concurrence de CHF 63 000.- par la comptabilisation d'un amortissement de même montant dans la rubrique 822 « Efficacité énergétiques » ;
- IV. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 63 000.-

### Signatures des membres de la Commission

Caroline FELIX, 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur	
Christelle GIRAUD-NYDEGGER	
HENRIQUES AMARAL RODRIGUES Fernando	
DEPREZ Claudine	

BLANCHUT Philippe

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ph. Blanchut', with a long, sweeping flourish extending to the right.